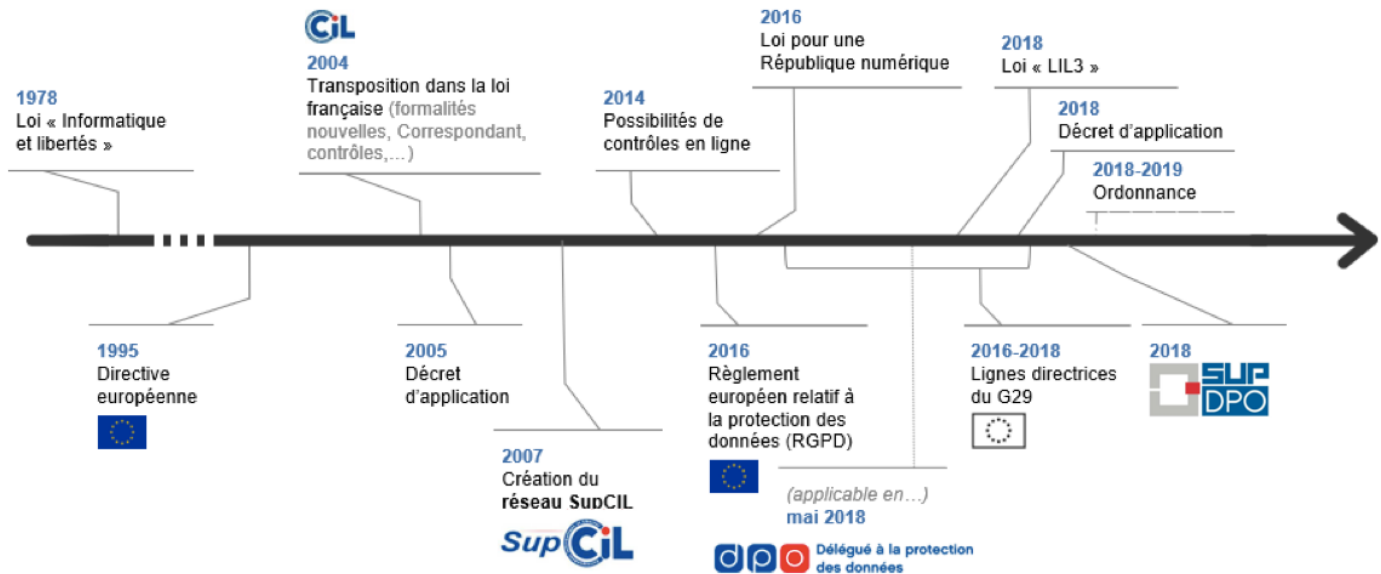


Bilan d'activité, actualités 2018 et perspectives 2019 du réseau SupDPO

• Historique :



Le réseau SupDPO, constitué de plus de 150 membres, a pour objectif de favoriser les échanges et les partages d'expérience entre les délégués à la protection des données (DPO) du réseau, de participer aux actions menées dans le cadre des partenariats CPU/CNIL et CGE/CNIL, et de contribuer à une meilleure diffusion de la culture « Protection des données » auprès des acteurs de l'enseignement supérieur (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs).

• Bilan 2018 :

Décembre 2017 :

- **11^e réunion plénière** du 4 décembre : échanges sur les actualités CNIL, dossiers transversaux du réseau (anticipation RGPD, dossier UMR, présentation et avancée des GT) – 44 CIL inscrits.
- 20 décembre 2017 : intervention conjointe de SupCIL et de l'AFCPD auprès de la **Commission numérique de la CPU** sur les enjeux du RGPD.
- Courrier de la Présidente de la CNIL à la CGE, en date du 27 décembre, relatif au **bilan des contrôles intervenus entre mars et décembre 2016** sur la gestion administrative et pédagogique de la scolarité des étudiants.
- Préparation du projet de nouvelle convention de partenariat CPU-CNIL version RGPD, en remplacement de celle de 2007.

Mars 2018 :

- 8 mars : **Présentation du RGPD et du réseau SupCIL**, par l'INRA, auprès du réseau GAR des acheteurs de l'enseignement supérieur, et proposition de réflexion autour de l'engagement de travaux communs.
- 21 mars :
 - Formation sur les problématiques de protection des données à caractère personnel dans la **mise en œuvre du dispositif ParcoursSup**, organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
 - Interventions du réseau SupCIL au cours du **séminaire « RGPD dans l'enseignement supérieur et la recherche : impacts et promesses »** du 21 mars, organisé par l'AMUE.
- 23 mars : Intervention au cours de la **journée d'étude « Le droit des données et ses évolutions : enjeux et obligations pour la recherche »** organisé par le laboratoire CERTOP de Toulouse

Avril 2018 :

- 19 avril : Avis de la CPU quant à la mise en œuvre du RGPD dans les universités, la place des DPO et du réseau SupCIL, au cours d'une interview parue dans NewsTank¹

news tank
higher ed & research
décider en toute connaissance

« Ce glissement naturel doit nous permettre de conserver les profils que nous avons aujourd'hui dans l'université pour assurer les missions en relation avec la protection de la donnée. En priorité, ce sont des juristes, des techniciens et des personnels administratifs qui sont formés dans les universités à ces enjeux, notamment grâce au réseau Supcil. L'utilité et l'efficacité du réseau ne sont plus à démontrer (...) Dès lors que les choses montent en puissance, il faut conserver une forme associative ».

- 24 avril : Création d'un **groupe de travail au sein de la CGE**, pour anticiper et accompagner la mise en place du RGPD.

Mai 2018 :

- 17 mai : discussions avec la CNIL, dans ses locaux, relativement aux **difficultés de mise en œuvre de ParcoursSup**.
- 23 mai : **Dépôt de la marque DPO**, par la CNIL, auprès de l'INPI



- 25 mai : **Entrée en vigueur du RGPD**.

¹ « Ni bienveillance ni sévérité excessive de la Cnil envers les universités » : le réseau n'a pas été sollicité en amont de cet entretien, interrogé à son issue, ou invité à réagir après sa publication.

Juin 2018 :

- 7 juin : Intervention de SupCIL (« **Exigences CNIL et réalité de terrain en université** »), auprès de l'IGAENR, en présence notamment de la CNIL.
- 27 juin : **Prise de contact avec l'AP-HP** sur nos problématiques communes.
- 29 juin : La fonction facultative de CIL disparaissant au profit du métier de DPO créé par le RGPD, **le réseau SupCIL change de nom et devient SupDPO**, suite au sondage auprès de ses membres (58 participants)
- 20 juin : **Réunion des animateurs du réseau** pour organiser les changements suite à l'entrée en vigueur du RGPD (nom du réseau, remplacement des animateurs sortants et problématiques en suspens).

**Départ de deux animateurs du réseau.
Intégration de quatre animateurs du réseau.**

Juillet 2018 :

- 11 juillet : **Rencontre avec le CNRS** et identification de sujets de travail communs.
- 24 juillet : Mise en demeure publique de l'Institut des techniques informatiques et commerciales par la CNIL, relativement à son système de vidéosurveillance² :

*« Compte tenu du caractère intrusif du dispositif, de la nécessité d'informer les nombreux étudiants de l'école et de **rappeler leurs obligations aux responsables d'établissements d'enseignement supérieur déployant de tels systèmes de vidéosurveillance**, la CNIL a décidé de rendre publique cette mise en demeure ».*

Ouverture d'un compte Twitter  @SupDpo

Août 2018 :



- 29 août : Intervention de SupDPO auprès du **réseau R3SUP des Directions de la recherche**, à Bordeaux : « *Le règlement général sur la protection des données (RGPD)* »
- 21 août : Annonce de la **désignation du DPD du Ministère**, qui sera secondé par deux adjoint.e.s en charge de l'éducation nationale pour l'un, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'autre.
- 23 août : Dans le cadre de la refonte « post-RGPD » du guide CNIL-CPU-AMUE relatif à l'Enseignement supérieur et recherche, **envoi à la CPU de cinq premières fiches toiletées.**

Ouverture d'une page société LinkedIn  [linkedin.com/company/supdpo/](https://www.linkedin.com/company/supdpo/)

² <https://www.cnil.fr/fr/videosurveillance-excessive-mise-en-demeure-itic>

Septembre 2018 :

- **Interview de la Présidente de la CNIL**, pour la CGE³ :
« (...) il convient de saluer le dynamisme du réseau SupDPO (ex-réseau supcil), créé depuis déjà plusieurs années et qui rassemble aujourd’hui les délégués d’un grand nombre d’établissements d’enseignement supérieur-universités comme Grandes écoles (...) »
- 3 septembre : Assemblée générale constitutive de la **Fédération des CER (Comité d’éthique de la recherche) de France**, à laquelle le réseau SupDPO a proposé son soutien.
- 25 septembre : premier bilan de la CNIL sur le RGPD, 4 mois après son entrée en application⁴
- 27 septembre : Validation en Conseil d’administration de la CPU du projet de **refonte de la convention CPU-CNIL** de 2007.

Octobre 2018 :

- **Prise de contact avec le DPO du MEN et MESRI**
- **4 octobre : en séance plénière CNIL, point relatif à la mise en œuvre de Parcoursup.** Un projet de FAQ à destination des établissements a été présenté, et sera envoyé au ministère pour une diffusion courant novembre dans les établissements.
- 24 octobre : Interface avec la CNIL sur la **réécriture de la convention CPU-CNIL**.
- 31 octobre : un hôpital portugais condamné à 400 k€ d’amende pour non-respect du RGPD⁵

Novembre 2018 :

- intervention de SupDPO à la **6^e Journée du réseau des correspondants du service Protection des données du CNRS**, le 8 novembre, en présence de la CNIL et du DPO du MESR-MESRI
- **28 novembre : 12^e réunion plénière du réseau SupDPO** - 51 DPO inscrits début novembre.
- 29 novembre : 2^e atelier du **groupe de travail RGPD de la CGE**

³ <https://www.cge.asso.fr/liste-actualites/reussir-le-rgpd-un-objectif-accessible-une-occasion-detre-a-la-pointe/>

⁴ <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-quel-premier-bilan-4-mois-apres-son-entree-en-application>

⁵ <https://www.cyberveille-sante.gouv.fr/cyberveille-sante/1061-un-hopital-portugais-condamne-400-000-deuros-pour-non-respect-du-rgpd-2018>

Quatorze groupes de travail en activité, relancés, ou développés.

Mutualisation des pratiques, sensibilisation des chercheurs et réflexion des acteurs concernés par la réforme des recherches biomédicales et le nouveau cadre juridique qui s'applique à toutes les recherches impliquant la personne humaine (RIPH, cf. décret de novembre 2016 d'application de la loi Jardé,...).

Maintien des relations entre le réseau SupDPO et les **réseaux Aurore** (section de l'AAF, archivistes), **RésoSup** (observatoires), et **R3SUP** (recherche) au travers d'actions communes et de formations.

● Perspectives 2019 :

- Intégrer le rôle de SupDPO en tant que « tête de réseau » identifiée par la CNIL
- **Rationaliser de la liste de diffusion du réseau SupDPO**, en tenant compte de l'évolution du métier de délégué à la protection des données et la manière dont il est exercé (structuration fédérée des établissements, mutualisation du DPO ou recours à l'externalisation, réseaux de protection des données internes,...)
- Structurer le réseau pour permettre d'assurer son nouveau rôle.

Travail sur **le mode de fonctionnement, la visibilité et la communication du réseau SupDPO**, tant sur sa structure, la restitution et la diffusion de ses travaux que sur ses relations avec la CNIL et partenariats avec les autres organismes (réseaux, institutions, associations,...).

- **Redynamiser les groupes** de travail liés aux sujets d'actualité (regroupements d'établissements, études d'impact, recherches en santé,...), et clôture de groupes achevés ou délaissés (passage de relais, applications dédiées ESR,...).

